

COMMUNIQUE



GET 20/49

Le 29 octobre 2020

Diffusion prévue à 17h00

Eurotunnel lance son nouveau service Fret, Eurotunnel Border Pass

Eurotunnel Le Shuttle Fret annonce ce jour le lancement d'un nouveau service novateur et unique sur le marché, *Eurotunnel Border Pass*, destiné à ses clients transporteurs dans le cadre du Brexit. *Eurotunnel Border Pass* permet de faire circuler les informations nécessaires au passage de la marchandise, du transporteur à Eurotunnel puis d'Eurotunnel aux autorités des deux pays, de façon sécurisée et dématérialisée, sans que le chauffeur ait besoin de descendre du camion en passant la frontière, ni même de présenter de document en arrivant sur place.

Portefeuille virtuel

Eurotunnel Border Pass est un portefeuille virtuel, créé et sécurisé par Eurotunnel, dans lequel le client transporteur de marchandises sauvegarde l'ensemble des informations nécessaires pour que son camion passe la frontière à partir du 1^{er} janvier 2021 : les références douanières des marchandises contenues dans le camion, celles relatives aux produits sanitaires ou phytosanitaires, que ce soit pour les administrations françaises ou britanniques, ainsi que les références du camion (plaque d'immatriculation).

Infrastructure connectée

Une fois que le camion arrive sur le terminal d'Eurotunnel, au niveau du Pit Stop, lieu de passage obligatoire pour les 5,000 camions qui sont transportés quotidiennement par Le Shuttle Fret, la plaque d'immatriculation est lue automatiquement par les nouveaux équipements technologiques connectés mis en place sur les terminaux. D'un geste sur son téléphone, l'agent Pit Stop confirme que le camion est bien passé avec ses documents.

Formalités EU & Royaume-Uni

Le portefeuille virtuel est également intégré à l'écosystème de l'ensemble des autorités françaises et britanniques. Une fois le camion passé, les informations contenues dans le portefeuille sont transmises de façon sécurisée dans les systèmes informatiques de chaque autorité compétente : aux Douanes (DGDDI), aux services du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (DGAL) ainsi qu'à HMRC et à DEFRA côté britannique.

Qu'un accord ou pas soit signé entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne, des formalités de passage seront mises en place à partir du 1^{er} janvier 2021 pour les marchandises. Le service *Eurotunnel Border Pass* est offert par Eurotunnel à ses clients dans le cadre des 47 millions d'euros investis par le Groupe pour la préparation du Brexit. Il permet de franchir une étape de plus dans la dématérialisation et la fluidité du passage de frontière via le tunnel sous la Manche après le 1^{er} janvier 2021.

COMMUNIQUE



Christian Dufermont, Directeur Fret, a déclaré : « Nos clients le savent, le 1^{er} janvier 2021 sera une date de changement. Nous avons créé Eurotunnel Border Pass pour leur simplifier au mieux le passage de la frontière et l'accueil que nous recevons de leur part est excellent. Depuis quatre ans, notre objectif n'a pas varié : continuer à offrir à nos clients le moyen le plus rapide et le plus simple pour passer la Manche avec des marchandises, quelles que soient les circonstances. »

Contacts presse :

Anne-Laure Desclèves : 01.40.98.04.67

John Keefe : 03.21.00.44.91

Romain Dufour : 01.40.98.04.64

Nadiera Mondongue : 01.40.98.04.86

Contacts analystes et investisseurs

Jean-Baptiste Roussille : 01.40.98.04.81

Michael Schuller : 03.21.00.87.49